

The City of Saint John

États financiers consolidés

Le 31 décembre 2021

The City of Saint John

Table des matières

États financiers consolidés

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	3 – 4
État consolidé de la situation financière	5
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	6
État consolidé de la variation de la dette nette	7
État consolidé des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	9 – 44

Rapport de l'auditeur indépendant

À son honneur Madame la Mairesse et aux membres du conseil communal de
The City of Saint John

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de The City of Saint John (la « Ville »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de son excédent accumulé, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Ville pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Le 17 juin 2022
Saint John (Nouveau-Brunswick)

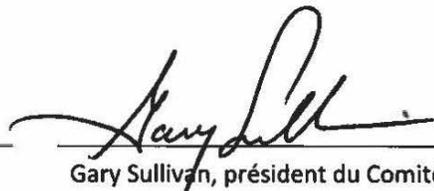
The City of Saint John

État consolidé de la situation financière
Au 31 décembre 2021

	2021	2020
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	93 800 447	99 566 221
Débiteurs (notes 5, 6 et 7)	18 259 735	24 509 534
Placement dans les services énergétiques (note 8)	60 798 000	36 716 000
Billet à recevoir (note 9)	22 500 000	25 000 000
Autres placements (note 10)	9 582 591	8 590 847
	204 940 773	194 382 602
Passifs financiers		
Créditeurs et charges à payer (note 11)	30 755 985	58 199 763
Revenus reportés	1 857 330	1 336 080
Paiements de transfert reportés (note 12)	20 823 962	16 599 751
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (note 14)	99 816 287	105 668 370
Dette à long terme (note 13)	211 082 114	228 821 103
	364 335 678	410 625 067
Dette nette	(159 394 905)	(216 242 465)
Actifs non financiers		
Stocks	3 898 144	4 010 220
Charges payées d'avance	550 684	700 174
Immobilisations corporelles (note 21)	991 551 729	1 006 544 858
	996 000 557	1 011 255 252
Excédent accumulé	836 605 652	795 012 787
Éventualités (note 15)		
Engagements (note 16)		

Approuvé par :


Donna Noade Beardon, mairesse


Gary Sullivan, président du Comité des finances


Jonathan Taylor, greffier communal



The City of Saint John

État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé
Au 31 décembre 2021

	Budget 2021 (non audité) (note 2) \$	2021 \$	2020 \$
Revenus			
Impôts fonciers	125 990 634	129 196 736	127 968 110
Paiements de transfert inconditionnel	18 229 402	17 335 948	16 182 335
Aide financière	–	–	4 590 709
Autres revenus de sources autonomes (note 27)	24 571 894	17 256 398	16 062 570
Revenus tirés des services publics d'eau et d'égouts (note 17)	47 547 000	44 723 001	44 845 378
Revenus divers	296 740	7 138 794	3 589 125
Apports d'autres entités (note 27)	250 000	1 419 504	1 870 137
Revenus des services énergétiques	–	24 082 000	–
	216 885 670	241 152 381	215 108 364
Charges			
Services gouvernementaux généraux (note 27)	44 675 470	34 809 270	35 497 884
Services de protection (note 27)	55 929 369	52 873 023	53 669 208
Services de transport (note 27)	43 100 460	40 553 941	43 362 944
Services publics d'eau et d'égouts (note 27)	49 511 000	46 030 787	46 223 630
Services d'hygiène du milieu (note 27)	3 759 606	3 571 322	3 724 884
Services de mise en valeur de l'environnement (note 27)	12 781 266	15 794 223	17 044 069
Services récréatifs et culturels (note 27)	9 115 093	9 121 745	8 813 836
Perte des services énergétiques	–	–	4 039 000
	218 872 264	202 754 311	212 375 455
Excédent (déficit) annuel avant les apports aux fins d'investissements en immobilisations	(1 986 594)	38 398 070	2 732 909
Transferts gouvernementaux aux fins d'investissement en immobilisations (note 27)	–	3 194 795	33 701 015
Excédent annuel	–	41 592 865	36 433 924
Excédent accumulé au début de l'exercice	–	795 012 787	758 578 863
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	–	836 605 652	795 012 787

The City of Saint John

État consolidé de la variation de la dette nette

Au 31 décembre 2021

	2021	2020
	\$	\$
Excédent annuel	41 592 865	36 433 924
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 21)	(27 213 257)	(29 957 511)
Perte sur cession d'immobilisations corporelles (note 21)	528 564	556 469
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	238 543	679 807
Amortissement des immobilisations corporelles (note 21)	41 439 277	41 129 910
Diminution des stocks	112 078	374 847
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	149 490	(112 011)
Diminution de la dette nette	56 847 560	49 105 435
Dette nette au début de l'exercice	(216 242 465)	(265 347 900)
Dette nette à la fin de l'exercice	(159 394 905)	(216 242 465)

The City of Saint John

État consolidé des flux de trésorerie

Au 31 décembre 2021

	2021	2020
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent annuel	41 592 865	36 433 924
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 21)	41 439 277	41 129 910
Perte à la cession d'immobilisations corporelles (note 21)	528 564	556 469
(Produits) pertes liés au placement dans les services énergétiques	(24 082 000)	4 039 000
Variation des actifs et des passifs hors trésorerie		
Débiteurs	6 249 799	(10 942 764)
Stocks	112 078	374 847
Charges payées d'avance	149 490	(112 011)
Créditeurs et charges à payer	(27 443 778)	16 378 043
Revenus reportés	521 161	221 547
Paiements de transfert reportés	4 224 211	(25 264 505)
Autres passifs postérieurs à l'emploi	(5 852 083)	(6 509 734)
	37 439 584	56 304 726
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 21)	(27 213 257)	(29 957 511)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	238 543	679 807
	(26 974 714)	(29 277 704)
Activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(23 738 900)	(21 281 751)
Produit de la dette à long terme	6 000 000	32 000 000
	(17 738 900)	10 718 249
Activités d'investissement		
(Achat) remboursement de placements (note 10)	(991 744)	(722)
Billet à recevoir	2 500 000	(25 000 000)
	1 508 256	(25 000 722)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(5 765 774)	12 744 549
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	99 566 221	86 821 672
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	93 800 447	99 566 221

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

1. Objectif de l'organisme

The City of Saint John (la « Ville ») a reçu sa charte royale d'incorporation en 1785. En tant que municipalité, la Ville est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149(1)(c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. La Ville s'est dotée de l'énoncé de vision suivant : « Nous sommes des gens dynamiques et engagés, qui sommes portés à travailler ensemble pour fournir des services qui répondent aux besoins de la collectivité et les livrer de façon durable et rentable. »

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés de la Ville représentent les déclarations de la direction de la Ville et ils ont été préparés selon les Normes comptables pour le secteur public (les « NCSP »), tel qu'il est recommandé par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Professionnels Agréés.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Ville sont les suivantes :

Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses et les variations de la dette nette et les flux de trésorerie compris dans le périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe tous les organismes et entreprises qui ont l'obligation de rendre compte de la gestion de leurs opérations et de leurs ressources à la Ville, et qui appartiennent à la Ville ou sont sous son contrôle.

Les opérations et soldes interministériels et interorganismes sont éliminés.

Les états financiers préparés selon les NCSP sont axés sur la situation financière de la Ville et sur son évolution. L'état consolidé de la situation financière comprend tous les actifs et les passifs de la Ville.

Les entités incluses dans les états financiers consolidés, ayant la même fin d'année que la Ville, sont les suivantes :

1. Fonds de fonctionnement général de The City of Saint John
2. Fonds de capital et d'emprunt de The City of Saint John
3. Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts de The City of Saint John
4. Fonds de capital et d'emprunt de la Régie des services publics d'eau et d'égouts de The City of Saint John
5. Commission Saint John Transit
6. Commission de Harbour Station
7. Commission du centre aquatique de Saint John
8. Centre de commerce et des congrès de Saint John
9. Saint John Energy
10. Aréna Lord Beaverbrook
11. Bureau des commissaires de la police de Saint John
12. Bibliothèque publique de Saint John
13. Fondation Jeux Canada Games Saint John, Inc.

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Placement dans les services énergétiques

Le placement de la Ville dans Saint John Energy est comptabilisé selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, conformément aux principes comptables généralement reconnus, tel que le recommandent les NCSP pour les entreprises publiques. En vertu de la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, les principes comptables de l'entreprise publique ne sont pas ajustés pour se conformer à ceux de la Ville et les soldes et les opérations interorganismes ne sont pas éliminés. La Ville comptabilise ses participations dans le bénéfice annuel ou la perte annuelle de Saint John Energy dans ses états consolidés des résultats et une hausse ou une baisse correspondante dans ses actifs de placement.

Budget

Les données budgétaires comprises dans les présents états financiers ont été approuvées par le Conseil le 26 octobre 2020 et par le ministre des Gouvernements locaux le 16 décembre 2020. Le budget n'est pas audité et ne comprend pas l'élimination des revenus et des charges interorganismes des entités contrôlées.

Constataion des revenus

Les produits non affectés et d'autres sources de revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsque la réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés sont comptabilisés en produits pour l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les autres revenus sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés. Les impôts fonciers, qui sont autorisés par le Conseil, sont constatés à titre de revenus pour la période au cours de laquelle les impôts sont levés.

Paieiments de transfert

Les paiements de transfert sont comptabilisés dans les états financiers consolidés à titre de revenus dans la période au cours de laquelle les faits donnant lieu au transfert surviennent, dans la mesure où les transferts ont été autorisés, tous les critères d'admissibilité ont été respectés, sauf lorsque les stipulations du transfert créent une obligation répondant à la définition d'un passif, et des estimations raisonnables des montants peuvent être faites. Les transferts sont comptabilisés en revenus reportés lorsque les montants sont reçus, mais que tous les critères d'admissibilité ne sont pas respectés.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le coût de tous les biens consommés et services reçus au cours de l'exercice est passé en charges.

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif et du passif, sur l'information relative aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, et sur les montants présentés des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les principaux éléments des états financiers consolidés à l'égard desquels la direction doit faire des estimations comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la dépréciation des immobilisations corporelles, les taux d'amortissement, les provisions pour créances douteuses à l'égard des montants à recevoir et l'estimation du passif pour les pensions. Les estimations sont fondées sur les meilleures informations disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont passées en revue chaque année pour tenir compte des nouvelles informations disponibles. Les présents états financiers font l'objet d'une incertitude relative à la mesure. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations de façon significative.

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes auprès de banques et les dépôts à court terme ayant des échéances initiales de trois mois ou moins. La trésorerie soumise à restrictions ne peut servir à des fins de fonctionnement et ne peut faire l'objet de prélèvements puisqu'elle est soumise à des restrictions légales aux termes d'ententes spéciales avec des tiers.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers ayant une existence matérielle :

- qui sont destinés à être utilisés par la Ville pour la production ou la fourniture de biens, pour la prestation de services ou pour l'administration, à être donnés en location à des tiers, ou bien à servir au développement ou à la mise en valeur, à la construction, à l'entretien ou à la réparation d'autres immobilisations corporelles;
- dont la durée s'étend au-delà de un exercice et qui sont destinés à être utilisés de façon durable;
- dont la valeur minimale est de 5 000 \$, dans le cas d'immobilisations individuelles, ou de 25 000 \$, en ce qui a trait aux immobilisations groupées;
- qui ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, lequel comprend tous les montants directement rattachés à l'acquisition, à la construction, au développement ou à la mise en valeur ou à l'amélioration de l'immobilisation. Les immobilisations dont la valeur se situe en dessous du seuil établi sont passées en charges aux fins de la comptabilité. Le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative, comme suit :

Type d'immobilisation	Années
Matériel et machinerie légère	3 à 25
Fournitures et matériel de bureau	5 à 15
Matériel et logiciels liés aux technologies de l'information	1 à 15
Terrains	s.o.
Aménagements de terrain	5 à 100
Améliorations locatives	Durée du contrat de location
Bâtiments municipaux	10 à 70
Transport	5 à 50
Véhicules motorisés et équipement mobile	5 à 20
Réseaux d'eau et d'eaux usées	5 à 100

Au cours de l'année d'acquisition et de l'année de cession, la moitié de l'amortissement annuel est constatée.

Les immobilisations en cours de construction ne sont pas amorties tant que l'immobilisation n'est pas en utilisation.

La valeur des immobilisations corporelles est réduite lorsque des conditions indiquent que la valeur de l'immobilisation a diminué, que la réduction de valeur peut être estimée de façon objective et qu'il y a lieu de s'attendre à ce que la réduction soit permanente. Les moins-values nettes sont passées en charges dans l'état des résultats.

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations qui proviennent d'un apport ou d'un don sont comptabilisées à la juste valeur à la date de la construction ou du don. Dans certaines circonstances, elles peuvent être comptabilisées au coût de remplacement.

Information sectorielle

La Ville offre un vaste éventail de services à ses résidents. Aux fins de la présentation de l'information par la direction, les opérations et les activités sont classées et présentées selon leur fonction. Cette présentation a été mise sur pied en vue de comptabiliser des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs, conformément à des règlements et à des restrictions particuliers. Les services municipaux sont fournis par les secteurs suivants :

Services gouvernementaux généraux

Ce secteur est responsable de la gouvernance et de l'administration financière générale de la Ville, ce qui comprend les fonctions liées au Conseil, la gestion générale et financière, les questions juridiques et la conformité aux lois, ainsi que les relations avec les citoyens.

Services de protection

Ce secteur est responsable de la prestation de services policiers, de services de protection contre les incendies, de mesures d'urgence, de contrôle des animaux et d'autres mesures de protection.

Services de transport

Ce secteur est responsable des services de transport en commun, de l'entretien des routes et des rues, de l'éclairage des voies publiques, des services de gestion de la circulation, du stationnement et d'autres fonctions liées au transport.

Services publics d'eau et d'égouts

Ce secteur est responsable de la prestation de services publics d'eau et d'égouts, y compris l'entretien et le fonctionnement des réseaux souterrains, des usines de traitement, des réservoirs et des lagunes.

Services d'hygiène du milieu

Ce secteur est responsable de la prestation de services de collecte et d'élimination des déchets.

Services de mise en valeur de l'environnement

Ce secteur est responsable de la planification et du zonage, de la mise en valeur des collectivités, du tourisme et d'autres services de mise en valeur et de promotion de la Ville.

Services récréatifs et culturels

Ce secteur est responsable de l'entretien et du fonctionnement des installations récréatives et culturelles, y compris les piscines, les arénas, les parcs et les aires de jeu, ainsi que d'autres installations récréatives et culturelles.

Services énergétiques

Ce secteur comprend un service public qui ne génère pas d'électricité, mais en fait la distribution à des clients municipaux, résidentiels, généraux et industriels par l'intermédiaire de 12 interconnexions avec des points d'approvisionnement et des sous-stations situés dans la Ville. Ce secteur fournit également des services d'éclairage des voies publiques et d'éclairage par zone ainsi que des services de location de chauffe-eau.

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Stocks

Les stocks sont pour la plupart constitués de pièces et de matériels et sont évalués au moindre du coût ou du coût de remplacement net. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Avantages postérieurs à l'emploi

La Ville constate ses obligations en vertu des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et les coûts connexes comme il est présenté à la note 14. Lorsque cela est nécessaire, la Ville entreprend des évaluations actuarielles.

3. Emprunt bancaire à payer

La Ville a des facilités de crédit avec La Banque de Nouvelle-Écosse. Selon les termes et modalités de la lettre d'engagement signée entre la Ville et La Banque de Nouvelle-Écosse, la Ville peut emprunter jusqu'à 6 M\$ à des fins de fonctionnement. Le taux d'intérêt des facilités de crédit correspond au taux préférentiel de la Banque moins 0,5 % annuellement, l'intérêt étant payable mensuellement. Au 31 décembre 2021, le solde de la marge de crédit d'exploitation était de néant (2020 – néant).

Comme la *Loi sur les municipalités* l'exige, les emprunts visant le financement du fonctionnement du Fonds d'administration générale sont restreints à 4 % du budget de fonctionnement de la Ville. Les emprunts visant le financement temporaire du fonctionnement du Fonds de services publics sont limités à 50 % du budget de fonctionnement de l'exercice. En 2021, la Ville s'est conformée à ces restrictions.

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments suivants :

	2021	2020
	\$	\$
Trésorerie non affectée	70 854 206	63 015 124
Trésorerie affectée		
Taxe sur l'essence	20 823 963	16 599 751
Dépôts liés à des contrats	1 823 475	1 105 068
Develop Saint John	–	1 000 000
Fonds de morcellement des terrains	238 206	113 934
Fonds de développement futur de Saint John Non Profit Housing	54 574	54 193
Fonds Airspace 2049	6 023	7 775
Projet d'eau potable saine et propre	–	17 670 376
	93 800 447	99 566 221

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

5. Débiteurs

Les débiteurs se composent de ce qui suit :

	2021	2020
	\$	\$
Montants à recevoir des contribuables au titre des services publics d'eau et d'égouts	11 164 317	10 437 490
Autres débiteurs	7 825 977	5 689 584
Montant à recevoir du gouvernement fédéral et de ses organismes	1 162 018	9 168 660
Montant à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick	323 619	1 128 338
Provision pour créances douteuses	(2 216 196)	(1 914 538)
	18 259 735	24 509 534

6. Montants à recevoir de la part du gouvernement fédéral et de ses organismes

Les montants à recevoir de la part du gouvernement fédéral et de ses organismes sont les suivants :

	2021	2020
	\$	\$
Montant à recevoir de l'Agence du revenu du Canada au titre de la TVH	1 052 954	9 145 003
Autres	109 064	23 657
	1 162 018	9 168 660

7. Montants à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick

Les montants à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick sont les suivants :

	2021	2020
	\$	\$
Ministère des Transports et de l'Infrastructure	291 891	225 805
Ministère de la Sécurité publique – inondations de 2018	–	738 499
Autres	31 728	164 034
	323 619	1 128 338

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

8. Placement dans les services énergétiques

Variation des capitaux propres de Saint John Energy :

	2021	2020
	\$	\$
Placement au début de l'exercice	36 716 000	40 755 000
Profit net (perte nette)	24 082 000	(4 039 000)
Placement à la fin de l'exercice	60 798 000	36 716 000

9. Billet à recevoir

Le billet à recevoir de la Power Commission of the City of Saint John est le suivant :

	2021	2020
	\$	\$
Power Commission of the City of Saint John	22 500 000	25 000 000

Le billet à recevoir consiste en un emprunt à terme de 10 ans, non garanti, portant intérêt à des taux variant entre 0,5 % à 1,8 %. Le capital est remboursable par versements annuels de 2 500 000 \$ et le billet arrive à échéance le 26 novembre 2030.

Le montant total des remboursements de capital requis au cours de chacune des cinq prochaines années est le suivant :

	\$
2022	2 500 000
2023	2 500 000
2024	2 500 000
2025	2 500 000
2026	2 500 000
	12 500 000

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

10. Autres placements

Les autres placements comprennent ce qui suit :

	2021	2020
	\$	\$
Placements dans la Fondation Jeux Canada	8 743 271	7 847 249
Autres placements	839 320	743 598
	9 582 591	8 590 847

Les placements de la Ville de Saint John sont détenus auprès de La Banque de Nouvelle-Écosse et se composent de CPG remboursables d'une durée de deux ans émis par La Banque de Nouvelle-Écosse qui entrent dans le champ d'application de la politique de placement de la Ville. La politique de la Ville vise à investir des fonds de manière à procurer une combinaison optimale de rendements des placements et de protection du capital tout en répondant aux besoins quotidiens de la Ville en flux de trésorerie et en liquidités.

Les placements dans la Fondation Jeux Canada (la « Fondation ») sont détenus par Scotiitrust et CIBC Melon. La stratégie de la Fondation en matière de placement consiste à détenir des obligations de sociétés ou de gouvernements de haute qualité ainsi que des placements en titres de capitaux propres liquides, qui ne comportent aucun risque de crédit ou de taux d'intérêt inhabituel. La juste valeur des placements dans des titres à revenu fixe et des titres de participation est déterminée au moyen des cours du marché à la fin de l'exercice.

11. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer se composent de ce qui suit :

	2021	2020
	\$	\$
Fournisseurs	20 137 118	19 321 752
Salaires	6 822 104	7 485 173
Dépôts	1 752 668	1 141 794
Conférences et tenue d'événements	993 733	1 030 786
Intérêts à payer	495 158	585 786
Dû au régime de retraite	362 449	331 173
Autres	192 755	209 344
Crédoiteurs liés au projet d'eau potable saine et propre	–	28 093 955
	30 755 985	58 199 763

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

12. Paiements de transfert reportés

Les paiements de transfert reportés comprennent ce qui suit :

	2021	2020
	\$	\$
Fonds pour le développement des collectivités du Canada	20 823 962	16 599 751
	20 823 962	16 599 751

Conformément à l'entente relative au Fonds pour le développement des collectivités du Canada (auparavant le Fonds de la taxe sur l'essence), le financement reçu dans le cadre de ce programme est constaté dans les revenus dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les fonds qui ne sont pas utilisés sont comptabilisés comme paiements de transfert reportés dans l'état consolidé de la situation financière.

13. Dette à long terme

Année d'émission	Taux d'intérêt %	Durée (en années)	2021	2021	2020
			Paiement annuel \$	\$	\$
Obligations de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick					
2008	2,100 à 5,550	15	367 000	729 000	1 096 000
2008	2,100 à 5,550	15	175 000	1 225 000	1 400 000
2008	2,100 à 5,550	15	100 000	200 000	300 000
2011	1,650 à 4,250	10	1 667 000	–	11 997 000
2011	1,650 à 4,250	10	700 000	–	7 700 000
2011	1,350 à 3,450	10	300 000	–	1 800 000
2011	1,350 à 3,450	10	350 000	–	3 850 000
2011	2,06	15	200 000	2 000 000	2 200 000
2012	1,350 à 3,550	15	767 000	4 597 000	5 364 000
2012	1,350 à 3,800	20	425 000	4 675 000	5 100 000
2012	1,350 à 3,550	15	300 000	1 800 000	2 100 000
2013	1,350 à 3,700	15	687 000	4 804 000	5 491 000
2013	1,350 à 4,000	20	550 000	6 600 000	7 150 000
2013	1,350 à 4,000	20	360 000	6 120 000	6 480 000
2014	2	20	500 000	6 500 000	7 000 000
2014	1,150 à 3,900	15	707 000	5 651 000	6 358 000
2014	1,200 à 3,700	15	267 000	2 131 000	2 398 000
2014	1,200 à 3,700	20	668 000	4 004 000	4 672 000
2014	1,150 à 3,900	15	27 000	211 000	238 000

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

13. Dette à long terme (suite)

Année d'émission	Taux d'intérêt %	Durée (en années)	2021	2021	2020
			Paiement annuel \$	\$	\$
2015	0,950 à 3,250	15	500 000	4 500 000	5 000 000
2015	1,050 à 3,650	15	133 000	1 202 000	1 335 000
2015	0,950 à 3,500	20	175 000	2 450 000	2 625 000
2015	1,050 à 3,150	10	175 000	700 000	875 000
2015	1,050 à 3,650	15	67 000	598 000	665 000
2016	1,200 à 3,550	15	1 034 000	3 000 000	4 034 000
2016	1,450 à 3,500	15	400 000	4 000 000	4 400 000
2016	1,450 à 3,750	20	200 000	3 000 000	3 200 000
2016	1,200 à 2,950	10	400 000	2 000 000	2 400 000
2016	1,200 à 3,550	15	127 000	665 000	792 000
2017	1,200 à 3,300	15	333 000	3 668 000	4 001 000
2017	1,650 à 3,200	15	513 000	1 848 000	2 361 000
2017	1,650 à 3,400	30	1 500 000	39 000 000	40 500 000
2017	1,650 à 2,900	10	350 000	2 100 000	2 450 000
2017	1,650 à 3,200	15	101 000	766 000	867 000
2018	2,550 à 3,550	15	700 000	8 400 000	9 100 000
2018	2,100 à 3,000	5	566 000	1 132 000	1 698 000
2018	2,100 à 3,450	10	125 000	875 000	1 000 000
2019	2,050 à 2,300	5	1 034 000	3 102 000	4 136 000
2019	3,41	10,00	143 000	1 142 000	1 285 000
2019	2,050 à 2,850	10,00	75 000	600 000	675 000
2019	1,950 à 2,100	5,00	334 000	1 002 000	1 336 000
2019	1,950 à 2,800	15,00	1 059 000	8 112 000	9 171 000
2019	1,950 à 2,450	10,00	250 000	2 000 000	2 250 000
2020	0,900 à 1,500	5,00	1 000 000	4 000 000	5 000 000
2020	0,500 à 2,300	15,00	467 000	6 533 000	7 000 000
2020	0,500 à 1,800	10,00	2 500 000	22 500 000	25 000 000
2020	0,900 à 2,050	10,00	250 000	2 250 000	2 500 000
2021	0,300 à 2,300	10	–	17 330 000	–
2021	0,855 à 2,762	15	–	7 500 000	–
2021	0,855 à 2,378	10	–	3 500 000	–
			23 628 000	210 722 000	228 350 000
Autres obligations					
Obligations de la Société canadienne d'hypothèques et de logement					
2009	3,97	15	110 990	360 114	471 103
Total des obligations			23 738 990	211 082 114	228 821 103

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

13. Dette à long terme (suite)

La somme des remboursements de capital requise pour les cinq prochaines années pour respecter les modalités de la dette à long terme, dans la mesure où la dette arrivant à échéance est renouvelée à des conditions comparables à celles actuellement en vigueur, se présente comme suit :

	\$
2022	23 448 396
2023	23 908 977
2024	21 835 740
2025	23 789 000
2026	18 134 000
Par la suite	99 966 000
	<hr/> 211 082 113 <hr/>

14. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Régime à risques partagés de The City of Saint John

Le régime de retraite de The City of Saint John (l'« ancien régime de The City of Saint John ») a été remplacé par le régime à risques partagés de The City of Saint John avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2013 (la date de la conversion). Le régime à risques partagés de The City of Saint John vise à offrir des prestations assurées aux participants du régime, sans garantie absolue, mais selon une approche de gestion axée sur la gestion du risque offrant un haut degré de certitude que les prestations de base pourront être payées dans la vaste majorité des scénarios économiques futurs éventuels. Ces objectifs sont atteints au moyen de l'élaboration d'un cadre de gestion des risques qui respecte les critères de la loi, entraîne un faible risque de réduction des prestations de base et établit les étapes précises à prendre dans l'éventualité où le ratio de capitalisation du régime deviendrait inférieur ou supérieur aux seuils établis. Dans l'éventualité où la capitalisation du régime serait insuffisante, les étapes comprennent la cessation de l'indexation des prestations, l'augmentation des taux de cotisation (jusqu'à concurrence d'un plafond prédéterminé), la réduction de certains avantages complémentaires et en dernier recours, la réduction des prestations de base. Dans l'éventualité où la capitalisation du régime serait supérieure aux seuils établis, les réductions des prestations peuvent être renversées, l'indexation peut être entièrement appliquée et diverses autres hausses éventuelles peuvent être apportées, y compris une baisse des taux de cotisation (jusqu'à concurrence d'un plafond prédéterminé).

Les régimes à risques partagés sont régis par la *Loi sur les prestations de pension* (la « LPP ») de la province, laquelle prévoit un certain nombre d'exigences qui doivent être respectées afin que le régime soit admissible à l'inscription auprès du Bureau du surintendant des régimes de pension. Le régime est également assujéti à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le régime est administré par un conseil des fiduciaires qui compte quatre membres nommés par la Ville et quatre membres élus par chacun des quatre syndicats.

Les actifs du régime sont détenus par RBC Services aux investisseurs et de trésorerie, qui agit en tant que dépositaire du régime. Les actifs du régime sont gérés par divers gestionnaires de placement qui disposent d'un pouvoir discrétionnaire en matière de placement selon les mandats de placement approuvés par le conseil des fiduciaires du régime. Le rendement du régime est comparé à celui d'autres régimes sur une base régulière.

14. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Régime à risques partagés de The City of Saint John (suite)

Pour les services rendus avant la date de la conversion, le régime prévoit des prestations de retraite au taux de 2 % par année de service, multiplié par la moyenne des trois années de service consécutives durant lesquelles le salaire de l'employé était le plus élevé au moment de la conversion. Pour les services rendus après la date de la conversion, le taux d'accumulation des prestations de retraite pour chaque année de service correspond à 1,8 % multiplié par le salaire (à l'exclusion des heures supplémentaires payées) gagné durant l'année visée, jusqu'à concurrence d'un certain plafond salarial de 147 545 \$ qui est indexé chaque année.

Les prestations de retraite constituées avant la date de la conversion sont payables sans réduction lorsque la somme de l'âge du participant et de ses années de service est d'au moins 85 (ou à l'âge de 65 ans, si cet événement survient plus tôt). Les prestations de retraite constituées après la date de la conversion sont payables sans réduction dès l'âge de 60 ans pour les employés de l'International Association of Fire Fighters et de la Saint John Police Association, et dès l'âge de 65 ans pour tous les autres employés. Les prestations de retraite peuvent être versées dès l'âge de 55 ans, avec une réduction.

Les régimes à risques partagés abolissent tous les droits à une indexation automatique future. Ces ajustements automatiques ont été remplacés par une indexation, comme le permet la politique de capitalisation du régime, laquelle est conditionnelle au rendement du régime à risques partagés.

Les cotisations initiales exigées des employés correspondent à 12 % du revenu pour les employés de l'International Association of Fire Fighters et de la Saint John Police Association, et à 9 % du revenu pour les autres employés. Les participants qui exercent des professions liées à la sécurité publique qui acceptent des postes non syndiqués auront une occasion non récurrente de choisir de cotiser à un taux plus élevé. La Ville verse des cotisations initiales exigées de l'employeur à hauteur de 15,2 % et de 11,4 % du revenu (ce qui représente environ 126,7 % du taux de cotisation des employés) pour chacun de ces groupes. Les taux de cotisation initiaux pour les employés et la Ville pourraient changer en raison d'éléments déclencheurs et de limites imposées par la politique du régime en matière de capitalisation. En outre, depuis le 1^{er} avril 2013, la Ville est tenue de verser des cotisations correspondant à 17 % du revenu pour une période de 15 ans, ou jusqu'à ce que le régime atteigne un niveau de financement minimal de 150 % (calculé en vertu de la loi) des obligations selon une méthode d'évaluation avec entrants sur une période de 15 ans (des paiements doivent être faits durant au moins 10 ans). La Ville n'a aucune autre obligation financière que celle de verser des cotisations aux taux susmentionnés, et dans les limites établies dans la politique de capitalisation du régime.

Dans l'éventualité d'une liquidation du régime dans les cinq années suivant la date de conversion, le régime serait liquidé en vertu des dispositions de l'ancien régime de The City of Saint John. Toutes les hypothèses relatives au régime à risques partagés de The City of Saint John ont été avancées sur la base de la continuité du régime et la Ville ne prévoit pas la liquidation du régime.

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

14. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Évaluations actuarielles

Le conseil des fiduciaires mène chaque année des évaluations actuarielles du régime aux fins de la réglementation. Les évaluations actuarielles aux fins de la comptabilité reposent sur ces données (avec ajustements). Les plus récentes évaluations actuarielles ont été préparées en date du 1^{er} janvier 2021. Les évaluations actuarielles aux fins de la comptabilité reposent sur un certain nombre d'hypothèses à l'égard d'événements futurs comme les taux d'inflation, les taux d'intérêt, les hausses salariales, le taux de rotation du personnel et le taux de mortalité. L'obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre 2020 et le coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice pour l'année suivante reposent sur une évaluation actuarielle menée au 31 décembre 2020. L'obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre 2020 et le coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice pour l'année suivante reposent sur une évaluation actuarielle menée au 31 décembre 2020, et dont les données ont été extrapolées au 31 décembre 2021 selon les hypothèses en vigueur au 31 décembre 2020. Les hypothèses utilisées reflètent les meilleures estimations de la direction. Le tableau qui suit résume les principales hypothèses utilisées dans le cadre des évaluations comptables et des extrapolations aux diverses dates indiquées.

	2021	2020
Taux d'actualisation	5,60 %	5,50 %
Taux d'inflation	2,10 %	2,10 %
Hausses salariales	2,85 %	2,85 %
Taux de mortalité		échelle CPM-2014, avec facteurs d'ajustement

La durée moyenne estimative du reste de la carrière active (la « DMERCA ») est de 12 ans. Au cours de l'exercice, la Ville a versé des cotisations au régime de retraite de 18 900 000 \$ (2020 – 19 400 000 \$).

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

14. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Évaluations actuarielles (suite)

Le tableau qui suit présente la quote-part du passif au titre des prestations constituées revenant à la Ville, qui correspond à la totalité de la tranche de l'obligation au titre des prestations constituées liée aux cotisations temporaires et à 55,9 % de la tranche restante de l'obligation au titre des prestations constituées, déduction faite des actifs du régime, car les cotisations liées à la capitalisation sont versées à 55,9 % par la Ville et à 44,1 % par les employés, compte non tenu de la cotisation additionnelle temporaire de 17 % des bénéficiaires.

	2021	2020
	\$	\$
Quote-part de l'obligation au titre des prestations constituées revenant à la Ville au début de l'exercice	78 300 000	79 500 000
Quote-part du coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice revenant à la Ville	6 100 000	6 000 000
Quote-part du coût des services passés revenant à la Ville	1 500 000	3 400 000
Intérêts débiteurs	4 100 000	4 500 000
Moins les cotisations de la Ville	(18 900 000)	(19 400 000)
(Gain actuariel) perte actuarielle	(54 300 000)	4 300 000
Quote-part de l'obligation au titre des prestations constituées revenant à la Ville à la fin de l'exercice	16 800 000	78 300 000
Gain actuariel non amorti	64 012 700	8 900 000
Passifs au titre du régime de retraite à la fin de l'exercice	80 812 700	87 200 000

Le tableau qui suit présente la quote-part des charges de retraite revenant à la Ville.

	2021	2020
	\$	\$
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	6 100 000	6 000 000
Coût des services passés	1 500 000	3 400 000
Intérêts débiteurs	4 100 000	4 500 000
Amortissement de la quote-part (du gain actuariel) revenant à la Ville	(1 400 000)	(1 600 000)
Charges totales liées à la pension	10 300 000	12 300 000

Autres avantages du personnel futurs

La Ville prévoit le paiement d'indemnités de retraite aux employés qui prennent leur retraite, conformément aux dispositions des diverses conventions collectives et politiques municipales. L'allocation de retraite est fondée sur le salaire annuel final du membre ainsi que sur ses années de service au moment du départ à la retraite. À leur départ à la retraite, les employés de la Ville ont droit à une allocation de retraite équivalant à un mois de salaire pour chaque tranche de cinq années de service, jusqu'à concurrence de six mois. Le programme a été modifié pour offrir à certains employés une option de paiement avant le départ à la retraite. L'acceptation d'un paiement anticipé élimine le droit d'accumulation ultérieure d'allocations de retraite de ces employés.

14. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Autres avantages du personnel futurs (suite)

La Ville prévoit également des congés de maladie pour les employés. Les congés de maladie non utilisés s'accumulent jusqu'à concurrence d'un certain nombre d'heures, qui varie selon les contrats de travail. En vertu de ce programme, les employés n'ont pas droit à un paiement en trésorerie en remplacement des congés de maladie inutilisés lorsqu'ils quittent leurs fonctions à la Ville, sauf dans les cas présentés ci-dessous à l'égard de la retraite des employés qui travaillent à l'extérieur (section locale 18) et des pompiers (section locale 771).

Au moment du départ à la retraite, les membres des sections locales 18 et 771 seront admissibles au paiement de 10 % de leur salaire horaire normal pour chaque heure de congé de maladie inutilisé excédant 1 760 heures ou 2 280 heures, respectivement.

La Ville paie aux employés de son service d'incendie qui ne sont pas en mesure de travailler en raison de maladies du cœur ou de lésions pulmonaires permanentes, ou à leur conjoint ou conjointe survivant, certains montants selon les dispositions d'une loi de la Législature, soit la *Loi concernant la Saint John Firefighters Association*.

Au 1^{er} janvier 2013, le régime de retraite de la Ville a été converti en un modèle à risques partagés. Dans le cadre de la conversion, la Ville a pris en charge l'obligation de paiement au titre des prestations d'invalidité existantes qui avaient été octroyées en vertu de l'ancien régime, jusqu'à ce que les membres invalides atteignent l'âge de 65 ans. La couverture en cas d'invalidité est désormais offerte aux employés par l'entremise d'une société d'assurance qui propose une assurance invalidité de longue durée.

Finalement, certaines ententes particulières obligent la Ville à payer des prestations de retraite complémentaires à certaines personnes. Au cours de l'exercice, la Ville a versé des paiements de 64 500 \$ (2020 – 63 800 \$) relativement à ces ententes.

Hypothèses et techniques d'évaluation

Des évaluations actuarielles des avantages susmentionnés sont réalisées aux fins de la comptabilité selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. La dernière évaluation actuarielle des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi a été réalisée le 31 décembre 2021. L'évaluation précédente avait été réalisée le 31 décembre 2020.

Les régimes d'avantages sociaux ci-dessus ne sont pas capitalisés et, par conséquent, aucun actif n'y est lié. Les prestations sont versées à même les revenus généraux à mesure qu'elles deviennent payables.

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

14. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Hypothèses et techniques d'évaluation (suite)

Un rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées à l'égard de ces régimes, ainsi que les principales hypothèses utilisées pour la présentation d'information et le calcul des charges sont présentés ci-dessous.

	2021	2020
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	26 226 500	24 943 900
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	1 333 700	1 173 600
Paiements des prestations	(2 313 200)	(1 769 200)
Intérêts débiteurs	548 300	680 300
Perte actuarielle	(3 230 200)	1 197 900
Autres avantages du personnel futurs à la fin de l'exercice	22 565 100	26 226 500

	2021	2020
	\$	\$
Principales hypothèses utilisées à l'égard de ces régimes :		
Taux d'actualisation	2,60 %	2,13 %
Hausses salariales	3,00 %	3,00 %
DMERCA	De 2 à 24	De 3 à 23

Ces régimes d'avantages sociaux n'exigent aucune cotisation des employés. Au 31 décembre 2021, le passif au titre des avantages comprenait les éléments suivants :

	2021	2020
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées (valeur comptable)		
Indemnités de retraite	4 915 400	5 770 600
Congés de maladie	8 465 000	9 916 000
Régime de retraite pour les employés souffrant de maladies du cœur et de lésions pulmonaires	3 868 100	4 276 700
Prestations d'invalidité	3 413 600	4 183 000
Ententes contractuelles de prestations de retraite complémentaires	1 037 000	1 080 800
Congés de maladie — Commission Saint John Transit	866 000	999 400
	22 565 100	26 226 500
Pertes actuarielles non amorties	(3 924 900)	(7 758 400)
	18 640 200	18 468 100

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

14. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Hypothèses et techniques d'évaluation (suite)

Les pertes actuarielles non amorties seront amorties sur la DMERCA des groupes de salariés concernés à compter du prochain exercice. La DMERCA est calculée de façon distincte pour chaque programme d'avantages.

La charge totale liée aux autres avantages sociaux susmentionnés comprend les éléments suivants :

	2021	2020
	\$	\$
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	1 333 700	1 173 600
Amortissement de la perte actuarielle	603 300	525 700
	1 937 000	1 699 300
Charges d'intérêts liées aux autres avantages sociaux	548 300	680 300
Total de la charge liée aux autres avantages du personnel futurs	2 485 300	2 379 600

15. Éventualités

Conformément à la *Loi sur la prestation de services régionaux* et à la réglementation générale et aux termes de ces dernières, la Ville est également responsable d'une quote-part des obligations et des autres dettes à long terme émises au nom de la Commission de gestion des déchets solides de la région de Fundy (la « Commission »). La quote-part revenant à la Ville est déterminée en fonction de son pourcentage de la population totale des municipalités et des régions non constituées participantes. Au 31 décembre 2021, le total des dettes impayées se chiffrait à 680 000 \$ (2020 – 1 346 000 \$). Selon les données démographiques de 2003, la Ville assume la responsabilité d'environ 55 % des dettes de la Commission.

De temps à autre, la Ville peut faire l'objet de diverses enquêtes, réclamations et procédures juridiques visant diverses questions dans le cours normal de ses activités. La direction estime que tout passif découlant de la résolution de ces questions n'aura pas d'incidence néfaste significative sur la situation financière et les résultats consolidés des activités de la Ville. Des poursuites judiciaires déposées en décembre 2013 demeurent en instance contre la Ville en ce qui concerne des allégations relatives aux activités d'un ancien employé/policier. Le redressement demandé n'a pas été quantifié dans les documents déposés auprès du tribunal et, par conséquent, la Ville n'est pas en mesure d'estimer le montant de l'obligation connexe, le cas échéant. Des poursuites judiciaires ont été déposées contre la Ville au début de 2018 en ce qui a trait à l'eau fournie par le système d'aqueduc municipal à certains de ses clients. Le redressement demandé n'a pas été quantifié dans les documents déposés auprès du tribunal et, par conséquent, la Ville n'est pas en mesure d'estimer le montant de l'obligation connexe, le cas échéant.

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

16. Engagements

Commission des installations régionales du Grand Saint John

La Commission des installations régionales du Grand Saint John (la « Commission des installations régionales ») a été créée en 1998 en vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Les dispositions de la loi confèrent à la Commission des installations régionales le pouvoir de déterminer le montant annuel de la contribution municipale totale au fonctionnement de cinq installations régionales : la Commission du centre aquatique de Saint John, la Commission de Harbour Station, le Centre du commerce et des congrès de Saint John, le Théâtre Impérial et le Centre des arts de Saint John. Selon les dispositions de la loi, la contribution de la Ville correspond à sa quote-part du budget de fonctionnement de la Commission des installations régionales en fonction des assiettes fiscales des municipalités participantes. Ces dernières comprennent les villes de Quispamsis, de Rothesay, de Grand Bay-Westfield et de Saint John. La contribution de la Ville est de 66,74 % en 2021 (2020 – 66,95 %).

17. Excédent du Fonds de la Régie des services publics d'eau et d'égouts

La *Loi sur les municipalités* exige que l'excédent ou le déficit du Fonds de la Régie des services publics d'eau et d'égouts soit incorporé dans au moins un des quatre budgets de fonctionnement à compter du deuxième exercice qui suit. Le solde de l'excédent ou du déficit à la fin de l'exercice se compose de ce qui suit :

	2021	2020
	\$	\$
Excédent de 2021	1 516 301	–
Excédent de 2020	969 038	969 038
Excédent de 2019	147 549	196 731
Excédent de 2018	25 896	38 844
Excédent de 2017	133 009	266 018
Excédent de 2016	–	179 141
	2 791 793	1 649 772

18. Transfert des coûts d'eau

Le transfert des coûts d'eau de la Ville pour la protection contre les incendies s'inscrit dans les limites maximales permises par le Règlement 81-195 de la *Loi sur les municipalités* d'après le pourcentage applicable des dépenses liées au réseau d'eau pour la population.

19. Fonds en fiducie

Les fonds administrés par la Ville pour des tierces parties ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés. Au 31 décembre 2021, les fonds administrés se chiffraient à 483 595 \$ (2020 – 480 883 \$).

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

20. Fonds et réserves

	Réserve de capital eau et égouts	Réserve de fonctionnement eau et égouts	Réserve de fonctionnement général	Réserve de capital général	Total 2021	Total 2020
Actifs						
Trésorerie	6 630 480	1 847 219	8 246 770	16 520 535	33 245 004	19 104 380
Excédent accumulé	6 630 480	1 847 219	8 246 770	16 520 535	33 245 004	19 104 380
Revenus						
Transferts du fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	3 038 253	419 286	–	–	3 457 539	3 792 032
Transfert entre les réserves de fonctionnement et les réserves de capital	1 000 000	(1 000 000)	–	–	–	–
Transferts du fonds de fonctionnement général	–	–	5 168 373	10 280 579	15 448 952	6 822 972
Produit de la vente d'actifs	24 890	–	–	213 653	238 543	–
Intérêt	20 063	16 933	49 830	49 386	136 212	52 677
Total des revenus	4 083 206	(563 781)	5 218 203	10 543 618	19 281 246	10 667 681
Dépenses	309 730	–	4 067 204	1 071 716	5 448 650	4 216 752
Excédent (déficit) annuel	3 773 476	(563 781)	1 150 999	9 471 902	13 832 596	6 450 929
Solde au début de l'exercice	2 857 004	2 411 000	7 095 771	7 048 633	19 412 408	12 961 479
Solde à la fin de l'exercice	6 630 480	1 847 219	8 246 770	16 520 535	33 245 004	19 412 408

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

20. Fonds et réserves (suite)

Résolutions du Conseil concernant les transferts vers et depuis les réserves

Réunion du Conseil communal – 25 janvier 2021 – Séance publique

Proposé par la mairesse suppléante McAlary, appuyé par le conseiller Hickey : Il EST AUSSI RÉSOLU que la Ville affecte une tranche maximale de 35 000 \$ des fonds de la réserve liée à la croissance déjà attribués au programme municipal de relance économique et communautaire à Uptown Saint John Inc. aux fins de la mise en œuvre du programme de subventions pour le stationnement sur rue.

Réunion du Conseil communal – 22 février 2021 – Séance publique

Proposé par la conseillère Reardon, appuyé par la mairesse suppléante McAlary : Il EST RÉSOLU que, comme le recommande le Comité des finances dans le rapport M&C 2021-041: Safe Restart Funding Program, le Conseil communal approuve le transfert d'un montant de 3 668 373,08 \$, reçu au titre du financement pour la relance sécuritaire, vers la réserve de fonctionnement du Fonds d'administration générale. Ce montant servira à compenser les éventuelles pertes de revenus futurs découlant de la COVID-19.

Proposé par le conseiller Sullivan, appuyé par le conseiller Norton : Il EST RÉSOLU que, comme le recommande le Comité des finances dans le rapport M&C 2021-054: Assessment Gap Adjustment (P- Gap), le Conseil communal approuve l'attribution d'un montant de 1 000 000 \$ à la réserve pour la réduction du taux d'imposition et que la réserve soit utilisée pour réduire de 1,5 ¢ à 1,77 \$ le taux d'imposition de The City of Saint John au cours de l'exercice 2022 dans le cadre du budget de fonctionnement général de 2022.

Réunion du Conseil communal – 19 avril 2021 – Séance publique

Proposé par le conseiller Hickey, appuyé par la mairesse suppléante McAlary : Il EST AUSSI RÉSOLU que le Conseil communal affecte une tranche maximale de 21 600 \$ des fonds déjà attribués au programme municipal de relance économique et communautaire à la InterAction School of Performing Arts, montant qui sera consacré au programme Spotlight.

Réunion du Conseil communal – 3 mai 2021 – Séance publique

Proposé par la mairesse suppléante McAlary, appuyé par le conseiller MacKenzie : Il EST AUSSI RÉSOLU que la Ville affecte une tranche maximale de 20 000 \$ des fonds de la réserve liée à la croissance déjà attribués au programme municipal de relance économique et communautaire aux fins de la mise en œuvre d'une initiative visant à réduire les frais de permis des cafés-terrasses ainsi que les frais liés aux espaces de stationnement.

Proposé par la mairesse suppléante McAlary, appuyé par le conseiller MacKenzie : Il EST DONC RÉSOLU que le Conseil communal soutienne la proposition de la Saint John Hotel Association et de Imaginer Saint John au sujet des mesures incitatives visant à encourager le tourisme en versant une subvention de 20 000 \$ et qu'il enjoigne au directeur général de rédiger un protocole d'entente énonçant les modalités, les conditions et les résultats attendus du financement.

Réunion du Conseil communal – 17 mai 2021 – Séance publique

Proposé par la mairesse suppléante McAlary, appuyé par le conseiller Sullivan : Il EST RÉSOLU que soient approuvées les recommandations relatives à chaque point exigeant une approbation présenté dans l'ordre du jour, respectivement.

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

20. Fonds et réserves (suite)

5.11 Comme le recommande le directeur général dans le rapport M&C 2021-155: Strategic Real Estate Capital Reserve Fund : Il EST RÉSOLU que le Conseil communal crée un fonds de réserve pour le capital immobilier stratégique, et que ce fonds soit constitué à partir du montant de 1 625 899 \$ reçu de Develop Saint John dans le cadre de sa liquidation le 31 décembre 2021.

Réunion du Conseil communal – 14 juin 2021 – Séance publique

Proposé par le conseiller Sullivan, appuyé par le conseiller MacKenzie : Il EST RÉSOLU que soient approuvées les recommandations relatives à chaque point exigeant une approbation présenté dans l'ordre du jour, respectivement, à l'exclusion du point 5.4, qui fera l'objet d'une discussion.

5.10 Comme le recommande le directeur général dans le rapport M&C 2021-169: Microsoft Business and Services Agreement — Renewal Update: 1., le Conseil communal approuve l'engagement de dépenses supplémentaires imprévues non récurrentes d'un montant maximal de 188 856,72 \$, plus la TVH, à partir de la réserve de fonctionnement de la Ville, au besoin, pour renforcer la sécurité des outils Microsoft.

Réunion du Conseil communal – 18 octobre 2021 – Séance publique

Proposé par le conseiller MacKenzie, appuyé par le conseiller Ogden : Il EST RÉSOLU que soient approuvées les recommandations relatives aux points 5.1 à 5.8 exigeant une approbation présentés dans l'ordre du jour, respectivement.

5.8 Comme le recommande le comité de croissance dans le rapport M&C 2021-283: Fundy Quay Expenditure Reimbursement – Strategic Real Estate Capital Reserve, le Conseil communal approuve une affectation budgétaire d'un montant maximal de 150 972,20 \$ au titre du fonds de réserve pour le capital immobilier stratégique afin de rembourser à Imaginer Saint John les dépenses admissibles liées au projet catalyseur Fundy Quay qui ont été engagées en 2021 et il donne au commissionnaire aux finances l'autorisation d'effectuer le paiement.

Réunion du Conseil communal – 4 novembre 2021 – Séance publique

Proposé par le maire suppléant MacKenzie, appuyé par le conseiller Harris : Il EST RÉSOLU que soient approuvées par le Conseil communal les recommandations suivantes qui ont été formulées par le comité plénier lors de la réunion du 1^{er} novembre 2021 :

1. La Ville achète auprès de 692584 NB Inc. une parcelle de terrain située au 195 Sydney Street (cotes foncières 00002238 et 00001917), conformément aux modalités de la convention d'achat et de vente jointe au rapport M&C 2021-294, et la mairesse et le greffier municipal sont autorisés à signer les documents requis pour réaliser la transaction foncière.
2. Le prix d'achat dans le cadre de la transaction foncière est versé à même le fonds de réserve pour le capital immobilier stratégique.

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

20. Fonds et réserves (suite)

Réunion du Conseil communal – 13 décembre 2021 – Séance publique

Proposé par le maire suppléant MacKenzie, appuyé par le conseiller Sullivan : IL EST RÉSOLU que soient approuvées les recommandations relatives à chaque point exigeant une approbation présenté dans l'ordre du jour, respectivement, à l'exclusion du point 5.15 qui a été identifié aux fins de débat :

5.16 Comme le recommande le directeur général dans le rapport M&C 2021-345: 2021 Reserves, le Conseil communal adopte les résolutions suivantes relatives aux fonds de réserve :

Fonds d'administration générale

IL EST RÉSOLU que le Conseil communal autorise l'apport de 500 000 \$ du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve pour le fonctionnement général.

IL EST RÉSOLU que le Conseil communal autorise le transfert de 3 668 373 \$ depuis le fonds de réserve pour le fonctionnement général vers le fonds de réserve pour le capital général.

IL EST RÉSOLU que le Conseil communal autorise le retrait de 113 375 \$ à partir du fonds de réserve pour le fonctionnement général pour l'affecter au fonds de fonctionnement général.

IL EST RÉSOLU que le Conseil communal autorise l'apport de 5 203 389 \$ du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve pour le capital général.

IL EST RÉSOLU que le Conseil communal autorise le retrait de 920 745 \$ à partir du fonds de réserve pour le capital général pour l'affecter au fonds de capital général.

Fonds de services publics

IL EST RÉSOLU que le Conseil communal autorise l'apport de 419 286 \$ du fonds de fonctionnement des services publics au fonds de réserve pour le fonctionnement des services publics.

IL EST RÉSOLU que le Conseil communal autorise le retrait de 1 000 000 \$ à partir du fonds de réserve pour le fonctionnement des services publics pour l'affecter au fonds de réserve pour le capital des services publics.

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

20. Fonds et réserves (suite)

IL EST RÉSOLU que le Conseil communal autorise l'apport de 3 063 045 \$ du fonds de fonctionnement des services publics au fonds de réserve pour le capital des services publics.

IL EST RÉSOLU que le Conseil communal autorise le retrait de 309 730 \$ à partir du fonds de réserve pour le capital des services publics pour l'affecter au fonds de capital des services publics.

Je certifie que les informations ci-dessus sont des copies exactes des résolutions adoptées lors des réunions du Conseil communal indiquées ci-dessus.



Jonathon Taylor
City Clerk
City of Saint John



MAR 29 2022

Date:

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

21. Immobilisations corporelles

	Terrains \$	Aménagements de terrains \$	Améliorations locatives \$	Bâtiments \$	Véhicules \$	Machinerie et équipement \$	Transport \$	Réseaux d'eau et d'eaux usées \$	Actifs en construction \$	Total 2021 \$
COÛT										
Solde au début de l'exercice	148 323 143	41 136 870	5 879 104	215 572 488	56 130 291	17 551 184	461 240 979	761 602 397	4 938 434	1 712 374 890
Acquisitions et transferts	–	47 972	–	2 416 671	544 937	2 481 697	9 847 536	6 256 977	5 617 467	27 213 257
Cessions	6 951	–	76 344	810 148	1 897 840	822 469	5 118 008	577 371	–	9 309 131
Solde à la fin de l'exercice	148 316 192	41 184 842	5 802 760	217 179 011	54 777 388	19 210 412	465 970 507	767 282 003	10 555 901	1 730 279 016
AMORTISSEMENT CUMULÉ										
Solde au début de l'exercice	–	19 524 524	1 877 729	112 703 503	30 860 661	12 370 811	235 335 792	293 157 013	–	705 830 033
Amortissement au cours de l'exercice	–	1 368 106	335 350	5 525 173	3 733 545	1 420 947	11 974 663	17 081 493	–	41 439 277
Amortissement cumulé sur les cessions	–	–	56 322	604 280	1 884 090	736 895	4 846 512	413 924	–	8 542 023
Solde à la fin de l'exercice	–	20 892 630	2 156 757	117 624 396	32 710 116	13 054 863	242 463 943	309 824 582	–	738 727 287
VALEUR COMPTABLE NETTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
	148 316 192	20 292 212	3 646 003	99 554 615	22 067 272	6 155 549	223 506 564	457 457 421	10 555 901	991 551 729
Comprend les éléments suivants :										
Actifs du Fonds d'administration générale	148 316 192	20 292 212	3 646 003	99 554 615	22 067 272	6 155 549	223 506 564	–	6 014 878	529 553 285
Actifs d'eau et d'eaux usées	–	–	–	–	–	–	–	457 457 421	4 541 023	461 998 444
	148 316 192	20 292 212	3 646 003	99 554 615	22 067 272	6 155 549	223 506 564	457 457 421	10 555 901	991 551 729

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

21. Immobilisations corporelles (suite)

	Terrains	Aménagements de terrains	Améliorations locatives	Bâtiments	Véhicules	Machinerie et équipement	Transport	Réseaux d'eau et d'eaux usées	Actifs en construction	Total 2020
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
COÛT										
Solde au début de l'exercice	148 397 165	40 692 184	2 088 229	211 737 323	54 156 252	17 352 048	459 598 300	749 985 927	8 297 873	1 692 305 301
Acquisitions et transferts	60 978	444 686	3 790 875	4 782 677	5 174 095	454 902	6 238 538	12 370 199	(3 359 439)	29 957 511
Cessions	135 000	–	–	947 512	3 200 056	255 766	4 595 859	753 729	–	9 887 922
Solde à la fin de l'exercice	148 323 143	41 136 870	5 879 104	215 572 488	56 130 291	17 551 184	461 240 979	761 602 397	4 938 434	1 712 374 890
AMORTISSEMENT CUMULÉ										
Solde au début de l'exercice	–	18 177 770	1 682 781	108 174 837	30 149 341	11 246 710	227 477 773	276 442 556	–	673 351 768
Amortissement au cours de l'exercice	–	1 346 754	194 947	5 388 676	3 835 683	1 376 427	12 010 420	16 977 003	–	41 129 910
Amortissement cumulé sur les cessions	–	–	–	860 010	3 124 363	252 326	4 152 401	262 546	–	8 651 646
Solde à la fin de l'exercice	–	19 524 524	1 877 728	112 703 503	30 860 661	12 370 811	235 335 792	293 157 013	–	705 830 032
VALEUR COMPTABLE NETTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
	148 323 143	21 612 346	4 001 376	102 868 985	25 269 630	5 180 373	225 905 187	468 445 384	4 938 434	1 006 544 858
Comprend les éléments suivants :										
Actifs du Fonds d'administration générale	148 323 143	21 612 346	4 001 376	102 868 985	25 269 630	5 180 373	225 905 187	–	1 511 398	534 672 438
Actifs d'eau et d'eaux usées	–	–	–	–	–	–	–	468 445 384	3 427 036	471 872 420
	148 323 143	21 612 346	4 001 376	102 868 985	25 269 630	5 180 373	225 905 187	468 445 384	4 938 434	1 006 544 858

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

22. Information sectorielle

	Services gouvernementaux généraux	Services de protection	Services de transport	Services publics d'eau et d'égouts	Services d'hygiène du milieu	Services de mise en valeur de l'environnement	Services récréatifs et culturels	Services énergétiques	Données consolidées de 2021	Données consolidées de 2020
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
REVENUS										
Impôts fonciers	129 196 736	–	–	–	–	–	–	–	129 196 736	127 968 110
Paiements de transfert inconditionnel	17 335 948	–	–	–	–	–	–	–	17 335 948	16 182 335
Aide financière	–	–	–	–	–	–	–	–	–	4 590 709
Autres revenus de sources autonomes	900 461	3 454 295	7 282 986	–	–	4 186 315	1 432 341	–	17 256 398	16 062 570
Revenus divers	7 138 794	–	–	–	–	–	–	–	7 138 794	3 589 125
Revenus tirés des services d'eau et d'égouts	–	–	–	44 723 001	–	–	–	–	44 723 001	44 845 378
Revenus des services énergétiques	–	–	–	–	–	–	–	24 082 000	24 082 000	–
Apports d'autres entités	534 945	53 087	253 762	–	–	561 725	15 985	–	1 419 504	1 870 137
	155 106 884	3 507 382	7 536 748	44 723 001	–	4 748 040	1 448 326	24 082 000	241 152 381	215 108 364
CHARGES										
Salaires et avantages sociaux	14 227 077	46 727 068	17 181 303	9 106 919	1 375 656	6 027 409	4 348 217	–	98 993 649	104 113 544
Biens et services	8 779 612	6 145 955	8 844 288	17 109 766	2 195 666	9 584 169	3 499 761	–	56 159 217	56 241 876
Amortissement des immobilisations corporelles	9 011 686	–	13 942 839	17 083 690	–	36 573	1 364 489	–	41 439 277	41 129 910
Intérêts et frais bancaires	2 790 895	–	585 511	2 730 412	–	46 072	9 278	–	6 162 168	6 851 125
Perte des services énergétiques	–	–	–	–	–	–	–	–	–	4 039 000
	34 809 270	52 873 023	40 553 941	46 030 787	3 571 322	15 694 223	9 221 745	–	202 754 311	212 375 455
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE										
	120 297 614	(49 365 641)	(33 017 193)	(1 307 786)	(3 571 322)	(10 946 183)	(7 773 419)	24 082 000	38 398 070	2 732 909

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

23. Tableau consolidé du rapprochement de l'excédent (du déficit) accumulé

	Fonds de fonctionnement général \$	Fonds de capital général \$	Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts \$	Fonds de capital de la Régie des services publics d'eau et d'égouts \$	Fonds en fiducie \$	Entités contrôlées \$	Total \$
Excédent au fonds pour l'année 2021, selon la <i>Loi sur la gouvernance locale</i>	1 753 135	41 629 857	1 516 296	13 082 301	202 343	23 968 412	82 152 344
Ajustements à l'excédent (au déficit) annuel pour 2021 selon les exigences de financement							
Excédent (déficit) de l'avant-dernier exercice	214 971	—	(375 000)	—	—	—	(160 029)
Écritures de régularisation, selon les NCSP	(15 681 530)	(66 208 318)	3 195 407	(28 989 007)	—	(10 970 626)	(118 654 074)
Amortissement	—	24 357 784	—	17 081 493	—	—	41 439 277
Remboursement du capital de la dette à long terme	14 870 900	—	6 368 000	—	—	2 500 000	23 738 900
Charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(3 179 000)	—	—	—	—	—	(3 179 000)
Charge de retraite	7 500 000	—	—	—	—	—	7 500 000
Amortissement des gains actuariels (pertes actuarielles)	(1 400 000)	—	—	—	—	—	(1 400 000)
Charge au titre des indemnités d'invalidité	1 451 000	—	—	—	—	—	1 451 000
Capital du budget de fonctionnement	3 635 447	—	5 069 000	—	—	—	8 704 447
Total des ajustements à l'excédent (au déficit) annuel pour 2021	7 411 788	(41 850 534)	14 257 407	(11 907 514)	—	(8 470 626)	(40 559 479)
Excédent (déficit) annuel pour 2021, selon les NCSP	9 164 923	(220 677)	15 773 703	1 174 787	202 343	15 497 786	41 592 865

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

24. Fonctionnement des entités contrôlées

	Commission Saint John Transit \$	Bibliothèque publique de Saint John \$	Commission de Harbour Station \$	Commission du centre aquatique \$	Centre de commerce et des congrès \$
Total de l'actif	26 449 974	970 991	2 626 213	63 517	–
Total du passif	11 762 570	51 749	1 868 981	668 419	–
Excédent (déficit) accumulé	14 687 404	919 242	757 232	(604 902)	–
Total des revenus	2 789 394	141 009	1 393 627	1 589 354	122 469
Total des charges de fonctionnement	10 212 462	901 622	2 007 813	2 333 229	323 225
Excédent (déficit) annuel	(7 423 068)	(760 613)	(614 186)	(743 875)	(200 756)

	Lord Beaverbrook \$	Saint John Energy \$	Fondation Jeux Canada \$	Données consolidées de 2021 \$	Données consolidées de 2020 \$
Total de l'actif	407 111	60 798 000	8 809 012	100 124 818	175 623 173
Total du passif	220 485	–	13 595	14 585 799	25 449 668
Excédent (déficit) accumulé	186 626	60 798 000	8 795 417	85 539 019	150 173 505
Total des revenus	263 888	24 082 000	938 448	31 320 189	9 717 238
Total des charges de fonctionnement	467 150	–	–	16 245 501	24 950 987
Excédent (déficit) annuel	(203 262)	24 082 000	938 448	15 074 688	(15 233 749)

Les entités susmentionnées sont incluses dans les états financiers consolidés. Les résultats de Saint John Energy sont inclus dans les états financiers consolidés au moyen de la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

25. Rapprochement de l'insuffisance du financement à l'adoption des NCSP

Le 1^{er} janvier 2017, la Ville a adopté les NCSP. Par conséquent, certains passifs liés aux avantages sociaux ont dû être retraités pour refléter l'adoption de ces normes.

	Ententes spéciales de prestations complémentaires	Régime de retraite pour les employés souffrant de maladie du cœur et de lésions pulmonaires	Indemnités de retraite
	\$	\$	\$
Passifs au 31 décembre 2016 calculés à l'adoption des NCSP	1 035 500	5 133 600	4 517 400
Montant des passifs au 31 décembre 2016 financés au cours de l'exercice considéré	1 500	(218 200)	(649 300)
Solde à être financé au cours des prochains exercices	1 037 000	4 915 400	3 868 100

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

26. Autres renseignements sur les revenus et les charges

	Budget 2021 (non audité) (note 2) \$	2021 \$	2020 \$
REVENUS			
Autres revenus de sources autonomes			
Services de transport	14 972 928	7 282 986	7 808 454
Services de mise en valeur de l'environnement	1 753 515	4 186 315	3 411 350
Services de protection	3 442 938	3 454 295	2 979 276
Services gouvernementaux généraux	2 932 793	900 461	1 005 836
Services récréatifs et culturels	1 469 720	1 432 341	857 654
	24 571 894	17 256 398	16 062 570
Apports d'autres entités			
Services récréatifs et culturels	–	15 985	983 663
Services de transport	250 000	253 762	444 984
Services de protection	–	53 087	308 031
Services publics d'eau et d'égouts	–	–	–
Services de mise en valeur de l'environnement	–	561 725	126 687
Services gouvernementaux généraux	–	534 945	6 772
	250 000	1 419 504	1 870 137
Transferts gouvernementaux aux fins d'investissement en immobilisations			
Société de développement régional	–	75 268	28 373 933
Infrastructure Canada — Financement de la taxe sur l'essence	–	778 704	2 299 211
Financement fédéral et provincial du traitement des eaux usées	–	163 661	1 173 523
APECA/SDR – Marché public	–	–	967 933
Autres	–	96 270	782 096
Infrastructure Canada — Approvisionnement en eau potable des petites collectivités	–	–	104 319
Infrastructure Canada — Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes	–	2 080 892	–
	–	3 194 795	33 701 015

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

26. Autres renseignements sur les revenus et les charges (suite)

	Budget 2021 (non audité) (note 2) \$	2021 \$	2020 \$
DÉPENSES			
Services gouvernementaux généraux			
Services législatifs			
Conseil communal	519 902	495 830	466 686
Bureau du maire	216 334	171 829	175 715
	736 236	667 659	642 401
Directeur général			
Directeur général	625 172	515 119	743 498
Communications	573 001	549 332	491 451
Planification	311 450	212 796	403 336
	1 509 623	1 277 247	1 638 285
Services communs			
Évaluation foncière	1 369 310	1 392 394	1 390 789
Hôtel de ville	1 014 587	1 118 989	1 305 313
Assurance responsabilité civile	340 000	504 937	386 631
	2 723 897	3 016 320	3 082 733
Autres			
Amortissement	–	9 011 686	7 995 152
Autres	4 322 484	1 725 274	6 261 921
Systèmes et soutien informatiques	3 073 774	3 039 063	3 657 737
Frais de la dette	16 842 120	3 690 895	3 162 534
Avantages postérieurs à l'emploi	8 875 000	5 464 912	2 480 258
Finances	1 176 139	1 916 475	2 347 271
Ressources humaines	1 826 083	1 702 230	1 401 575
Gestion des matériaux	888 353	826 535	1 234 061
Avocat	936 521	895 902	845 788
Assurance	272 932	276 537	167 233
Greffier communal	594 499	587 065	560 923
Service à la clientèle	877 809	682 539	–
Commission de services régionaux	20 000	28 931	20 012
	39 705 714	29 848 044	30 134 465
Total des services gouvernementaux généraux	44 675 470	34 809 270	35 497 884

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

26. Autres renseignements sur les revenus et les charges (suite)

	Budget 2021 (non audité) (note 2) \$	2021 \$	2020 \$
Services de protection			
Protection policière			
Activités policières	14 815 048	14 623 818	15 357 377
Enquêtes criminelles	4 237 272	4 709 814	4 489 301
Administration	1 940 132	1 781 963	2 283 066
Services de soutien	1 972 848	2 039 119	1 607 749
Postes et bâtiments	944 128	968 179	792 054
Véhicules	1 009 834	593 046	601 719
Services de détention	174 000	174 077	168 589
	25 093 262	24 890 016	25 299 855
Protection contre les incendies			
Activités de lutte contre les incendies	24 743 069	21 641 725	22 307 841
Prévention des incendies	856 920	829 984	796 114
Enquêtes sur les incendies	61 647	57 936	60 169
	25 661 636	22 529 645	23 164 124
Autres services de protection			
Centre de répartition d'urgence	2 505 681	2 876 277	2 765 484
Services d'inspection	1 040 806	1 053 886	950 738
Services d'application de la loi	425 278	407 204	387 029
Bâtiments dangereux	472 032	473 675	368 197
Mesures d'urgence	341 535	274 184	358 615
Normes minimales	297 895	275 249	283 921
Contrôle des animaux	91 244	92 887	91 245
	5 174 471	5 453 362	5 205 229
Total des services de protection	55 929 369	52 873 023	53 669 208

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

26. Autres renseignements sur les revenus et les charges (suite)

	Budget 2021 (non audité) (note 2) \$	2021 \$	2020 \$
Services de transport			
Travaux publics			
Amortissement	–	11 974 663	12 010 420
Chemins et trottoirs	17 649 614	9 735 805	11 013 541
Autres services de drainage	2 984 595	2 162 159	2 081 343
Éclairage des rues	959 982	942 148	937 187
Opérations municipales	362 645	322 984	586 521
	21 956 836	25 137 759	26 629 012
Ingénierie			
Ingénierie et systèmes de contrôle de la circulation	1 979 926	1 947 200	1 778 887
Transport	914 136	861 397	661 609
	2 894 062	2 808 597	2 440 496
Administration du stationnement			
Administration du stationnement	581 470	390 456	454 829
	581 470	390 456	454 829
Entités contrôlées à l'externe			
Commission Saint John Transit	13 259 571	10 210 574	11 211 365
Commission sur le stationnement de Saint John	4 408 521	2 006 555	2 627 242
	17 668 092	12 217 129	13 838 607
Total des services de transport	43 100 460	40 553 941	43 362 944

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

26. Autres renseignements sur les revenus et les charges (suite)

	Budget 2021 (non audité) (note 2) \$	2021 \$	2020 \$
Services publics d'eau et d'égouts			
Eau et eaux usées de Saint John			
Amortissement	–	17 081 493	16 977 003
Eau potable	15 426 000	13 305 790	13 282 700
Eaux usées	10 763 000	9 156 044	8 552 753
Charges fiscales	19 161 000	3 818 467	4 514 755
Eau industrielle	2 506 000	1 915 549	2 003 970
Gestion des infrastructures	720 000	523 802	724 774
Charges internes	935 000	229 642	167 675
Total des services publics d'eau et d'égouts	49 511 000	46 030 787	46 223 630
Services d'hygiène du milieu			
Service sanitaire	3 759 606	3 571 322	3 724 884
Total des services d'hygiène du milieu	3 759 606	3 571 322	3 724 884
Services de mise en valeur de l'environnement			
Recherche et planification			
Service d'urbanisme	1 612 509	1 573 478	1 527 657
Projet « Réussir et rester »	205 863	163 456	140 441
Plan SJ	102 884	22 011	–
	1 921 256	1 758 945	1 668 098
Administration et systèmes d'information géographique (« SIG »)			
Atelier de menuiserie	324 231	461 108	400 096
SIG	376 224	357 923	380 141
	700 455	819 031	780 237

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

26. Autres renseignements sur les revenus et les charges (suite)

	Budget 2021 (non audité) (note 2) \$	2021 \$	2020 \$
Développement économique			
Section commune du Market Square	2 250 000	1 996 902	2 490 900
Installations régionales	2 034 165	832 951	885 294
Développement économique régional	–	–	475 000
	4 284 165	2 829 853	3 851 194
Gestion immobilière			
Gestion des immeubles	1 408 663	1 574 277	1 990 931
Immobilier	177 537	159 713	252 332
	1 586 200	1 733 990	2 243 263
Autres services de mise en valeur de l'environnement			
Marché public	1 047 824	1 004 488	1 111 034
Tourisme	–	–	973 034
Développement communautaire	2 460 493	2 644 345	197 834
	3 508 317	3 648 833	2 281 902
Entités contrôlées à l'externe			
Commission du centre aquatique	–	2 333 229	2 310 191
Commission de TD Station	–	2 007 813	2 228 337
Develop Saint John	–	339 304	1 407 130
Centre de commerce et des congrès	780 873	323 225	273 717
	780 873	5 003 571	6 219 375
Total des services de mise en valeur de l'environnement	12 781 266	15 794 223	17 044 069

The City of Saint John
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

26. Autres renseignements sur les revenus et les charges (suite)

	Budget 2021 (non audité) (note 2) \$	2021 \$	2020 \$
Services récréatifs et culturels			
Subventions culturelles			
Autres subventions culturelles	1 981 762	1 153 228	1 089 572
	1 981 762	1 153 228	1 089 572
Parcs			
Services généraux liés aux parcs	2 047 995	1 706 102	1 748 643
Rockwood Park	407 787	329 703	393 244
	2 455 782	2 035 805	2 141 887
Services communautaires			
Services récréatifs et parcs	473 101	461 029	241 769
Parcs et terrains de jeux	313 444	182 539	226 680
P.R.O. Jeunesse	19 163	7 858	79 810
	805 708	651 426	548 259
Autres services récréatifs et culturels			
Sports et loisirs	2 770 357	2 872 877	2 831 737
Amortissement	–	1 368 106	1 333 657
Centres communautaires	544 953	499 060	378 236
Services culturels	126 031	110 919	113 991
	3 441 341	4 850 962	4 657 621
Entités contrôlées à l'externe			
Bibliothèque publique de Saint John	–	901 622	555 202
Aréna Lord Beaverbrook	430 500	467 150	298 533
Fondation Jeux Canada	–	(938 448)	(477 238)
	430 500	430 324	376 497
Total des services récréatifs et culturels	9 115 093	9 121 745	8 813 836
TOTAL DES DÉPENSES	218 872 264	202 754 311	208 336 455